ATTESTATION SUR L'HONNEUR

	soussigné, Monsieur Amine MILADI issant en qualité de				
Ро	ur le compte de la société ALPHALOG OUTSOURCING				
Do	nt le siège social est situé				
Ins	scrite au registre de commerce de TUNIS, sous le numéro : B03104022014				
Déclare sur l'honneur avoir satisfait :					
•	à l'ensemble de mes obligations et déclarations fiscales et sociales telles qu'elles résultent des règles d'effet équivalent pour les candidats établis hors de France				
21	Déclare sur l'honneur que les documents ci-joints sont authentiques et attestent de la régularité de ma société vis-à-vis des obligations sociales et fiscales en Tunisie.				
*					
	A, le				
	Cachet et signature de l'entreprise				

ATTESTATION DE NON-EMPLOI DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

(au regard des articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail)

L'entreprise s'interdit strictement de modifier le contenu du présent document sous peine d'engager sa responsabilité à l'égard de Provigis pour tous dommages et intérêts en résultant

Je soussigné Monsieur MILADI Amine agissant en qualité de Gerant de la société Alphalog outsourcing, idéntifié par le numéro de TVA / DUNS / d'identification national suivant : B03104022014, atteste sur l'honneur que :

- 1. La société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail.
- 2. Dans le cas où cette situation changerait, la société s'engage lors du renouvellement des documents obligatoires imposé par l'article L. 8222-1 du code du travail à déclarer ses salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'article 441-7 du code pénal (ci-dessous)

Fait le 22/05/2018

Signature

Cachet de l'entreprise

Article 441-7 Code Pénal

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende fait :

1º D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts;

2º De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3º De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en v de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».





Alphalog outsourcing



Demande prioritaire

Documents collectés chez Alphalog outsourcing

Documents légaux	Date d'upload	Date du document	Fin de validité	
Extrait KBis ou autre immatriculation légale	23/05/2018	17/05/2018	17/11/2018	
Attestation de Vigilance (URSSAF,SSI)	05/06/2018	01/06/2018	01/12/2018	
Travailleurs étrangers	24/05/2018	22/05/2018	22/11/2018	
Documents complémentaires				
Attestation de régularité fiscale	04/05/2018	01/05/2018	30/04/2019	